

Bulletin d'informations des habitants de Verneuil les Bois  
<https://mairiedeverneuil.reserveba702.esy.es>

## Le mot du Maire

Vernoliennes et vernoliens bonjour

Ce nouveau numéro du « Petit Vernolio » traite d'un sujet sensible... la reforestation de notre environnement afin de lutter contre les dérèglements du réchauffement climatique. Deux grands plans nationaux viennent d'être lancés, l'un concernant les haies, le second la forêt...

Depuis plusieurs années l'opération « Si l'on plantait » du Pays Saint-Amandois permet d'acquérir des plants d'arbres pour reconstituer haies, vergers et forêt...

N'hésitez pas à y participer !

N'oubliez pas également la date du 9 juin pour aller voter aux élections européennes.

Bonne lecture

# "Silence, ça coupe...!"

## « Un milliard d'arbres d'ici 2030 »

## « Le Pacte des haies »



# « Pacte en faveur de la haie »

Le « Pacte en faveur de la haie » a été présenté fin septembre 2023 par le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire et la secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, chargée de la Biodiversité.

D'une ambition inédite, il s'agit d'obtenir un gain net du linéaire de haies de 50 000 km d'ici 2030. Ce pacte propose une approche globale et intégrée, portant sur toutes les haies, agricoles ou non, et concernant l'ensemble des maillons contribuant à leur valorisation, des pépiniéristes, au chauffage par bois-énergie, en passant par les propriétaires et gestionnaires des haies, et les organismes de conseil, notamment associatifs les accompagnant.

Inscrit dans le cadre de la planification écologique et doté d'un budget de 110 M€ dès 2024 en plus des financements publics déjà existants, ce pacte offrira un engagement de l'État inscrit dans la durée de manière à fédérer et engager le plus grand nombre d'acteurs concernés par les haies.

**Ce plan comporte 25 actions qui seront développées en feuilles de route finalisées et son déploiement concernera tous les « territoires » dès le début de l'année 2024.**

## Le grand oublié de ce plan « l'épareuse »

Replanter des haies est un projet vertueux mais protégeons les également du « massacre à l'épareuse » si courant et non adapté qui déchiquettent et broient les branches laissant des blessures qui ne pourront guérir...!



# +50 000 km de haies d'ici 2030

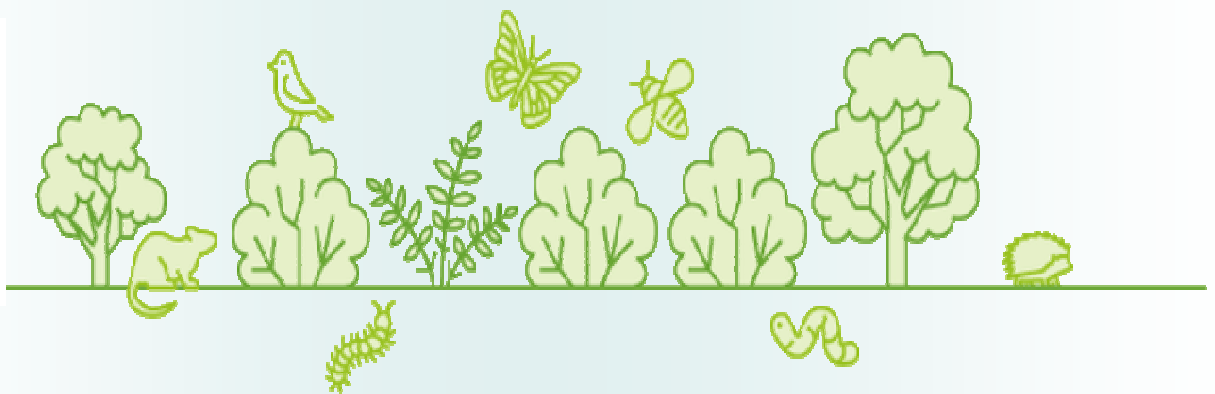
**Le plan « haies »**, piloté par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, vise à restaurer la biodiversité dans les milieux agricoles tout en valorisant les produits des haies.

## Sources

MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINÉTÉ  
ALIMENTAIRE

Liberté  
Sécurité  
**FRANCE  
NATION  
VERTE**

Agir · Mobiliser · Accélérer





# Pourquoi les haies et le bocage sont si importants pour la biodiversité ?

Ils ont en effet un rôle vital pour certains écosystèmes

- **IMPORTANTE SOURCE DE BIODIVERSITÉ :**

les haies bocagères offrent un abris à de nombreuses espèces de petits mammifères et d'oiseaux. Un lieu de repos et de reproduction indispensable au maintien des populations animales sauvages.

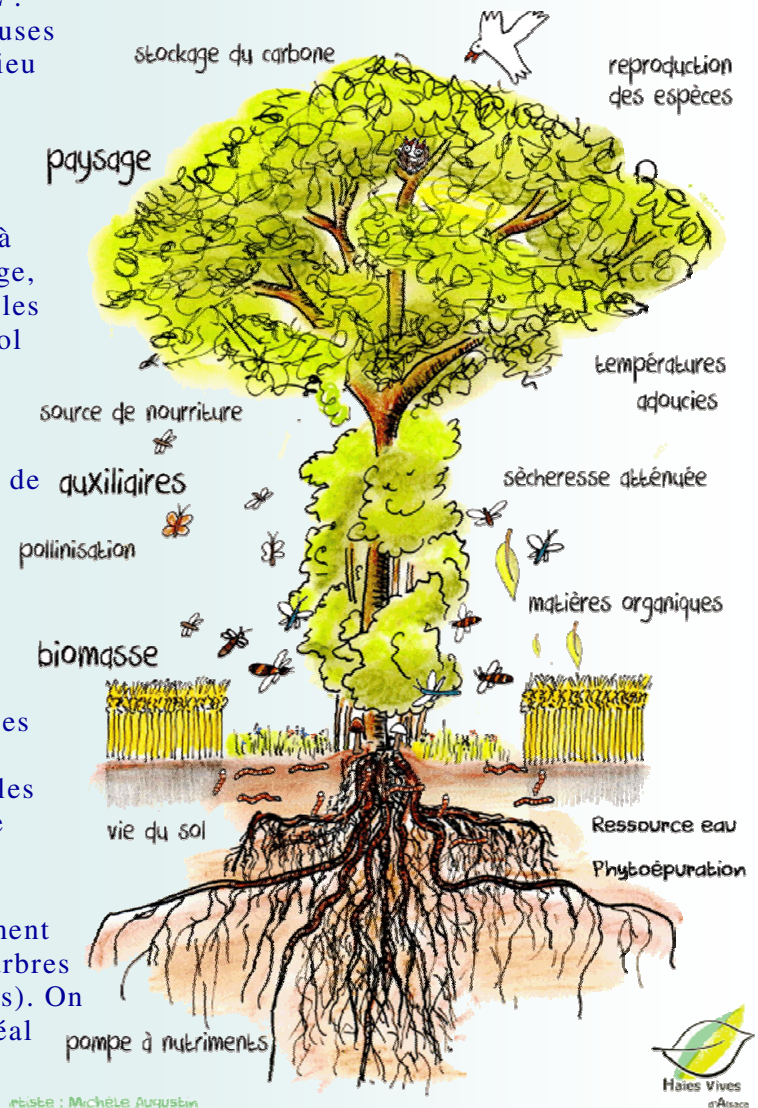
- **L'EAU :** l'eau fait partie des éléments les plus importants pour l'agriculture. Le Bocage permet une meilleure rétention d'eau. Les haies offrent à la fois de l'ombrage, et limitent, par leur feuillage, l'évaporation de l'eau du sol. La couche de feuilles tombant près de la haie, protège aussi l'eau du sol en faisant office de paillage naturel.

- **ANTI-ÉROSION :** le système racinaire des arbres maintient le sol en place en limitant l'érosion du vent et de l'eau sur ce dernier. Lors de fortes pluies, les arbres protègent également les cultures en limitant le ruissellement. Un bocage offre donc moins de lessivage du sol.

- **MICRO-CLIMAT :** les forêts développent leurs propres climats. Et une haie bocagère suffisamment importante aura le comportement d'une petite forêt, avec son microclimat. Les haies bocagères servent souvent de brise-vent. Elles protègent ainsi les cultures. Elles limitent aussi les épisodes de forts gels. Mais le sol mettra plus de temps pour se réchauffer au printemps.

- **SOURCE DE MATÉRIAUX :** le feuillage de certaines espèces d'arbre peut servir de complément pour le bétail. Certaines espèces sont aussi des arbres fruitiers (Cerisier, Poiriers, Pommiers, Noisetiers). On peut aussi noter la production de BRF (bois raméal fragmenté) à partir des haies.

- **MILIEUX SAINS :** contrairement aux monocultures où les maladies peuvent être une catastrophe, le bocage reste un milieu sain. Les maladies ont beaucoup plus de difficultés à se propager. Les ravageurs ont moins d'opportunité pour se reproduire, car leurs prédateurs peuvent s'y abriter.



artiste : Michèle Augustin



Source



**OFB** 3  
OFFICE FRANÇAIS  
DE LA BIODIVERSITÉ



15 mars au 31 juillet  
je ne touche pas à ma haie

# « Sauvons nos haies...! »

La commune de Verneuil est couverte de forêt, de prairies, entrecoupées de haies, et de chemins forestiers qui font la joie des randonneurs... Mais regardez bien dans quelle état sont ces haies qui subissent le passage annuel de l'épareuse... elles sont très endommagées et la quantité d'arbres et de buissons morts y est impressionnante !

Avant de planter de nouvelles haies... il est encore temps de sauver celles qui existent...!  
**Pensons-y...!**

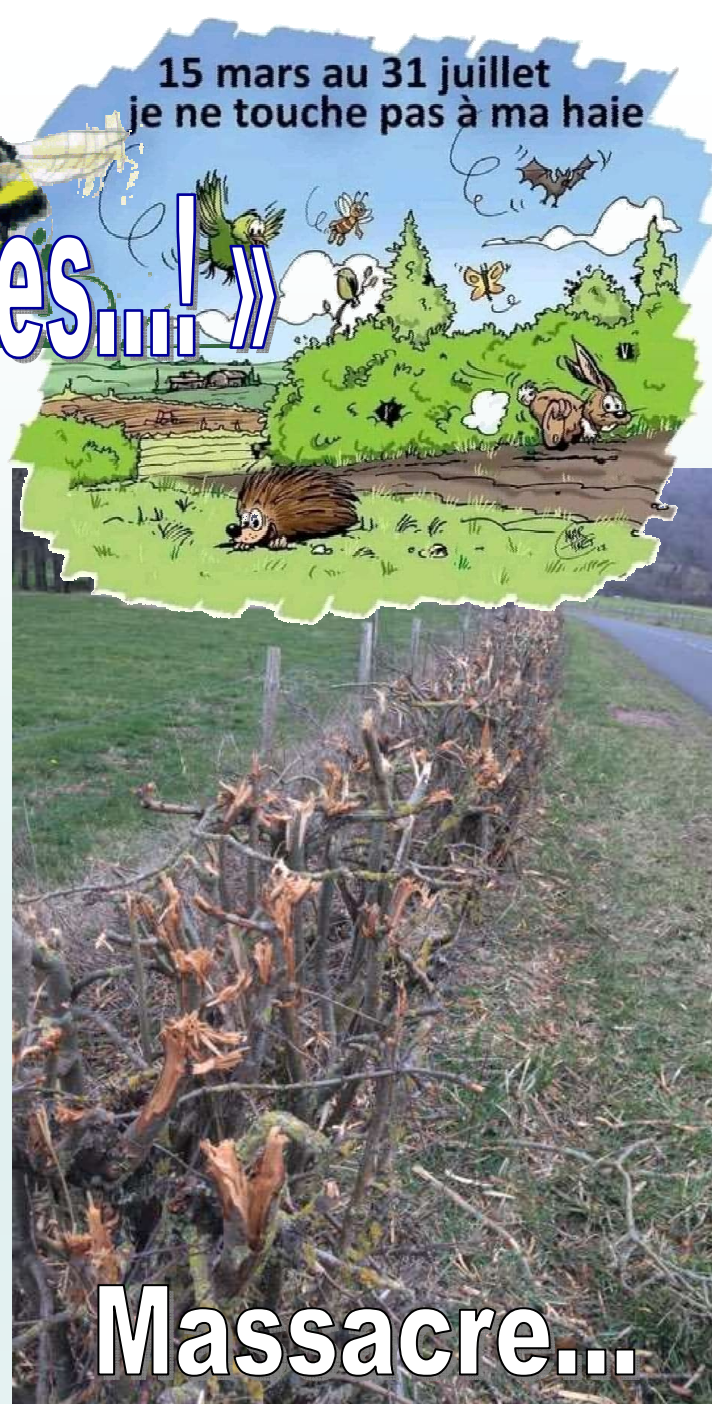
Depuis les années 1950, 70% des haies, ces alignements d'arbres et d'arbustes qui dessinent les paysages français, ont disparu, soit **1,4 million de kilomètres**. Non seulement la destruction des haies se poursuit (15% du bocage a été détruit entre 2006 et 2021) mais elle s'accélère !

Depuis 2017, le nombre de kilomètres de haies détruites a doublé en passant de 11 500 km par an entre 2010 et 2014 à 23 500 km par an entre 2017 et 2021.

Les raisons de ces destructions sont nombreuses et sont très souvent liées à **l'industrialisation de l'agriculture**. Dans les années 1950, des politiques de remembrement ont été lancées : elles consistent à regrouper des terres éparpillées pour créer de plus grandes parcelles. Elles ont été encouragées par la Politique Agricole Commune européenne (PAC) qui, depuis ses débuts, a favorisé les plus grandes exploitations et a longtemps été défavorable aux arbres.

L'augmentation de la taille des engins agricoles a également causé l'arrachage de haies pour faciliter leur passage.

Les haies représentent aujourd'hui une charge de travail et un coût d'entretien qui pèsent sur les agriculteurs, principaux gestionnaires de haies... mais pourquoi vouloir à tout prix des haies bien droites comme un mur...taillées tous les ans à l'épareuse ?



## Massacre...

**La mise en forme des haies (taillage) se fait à l'aide d'outils coupants (scie-lamier) permettant une coupe nette et propre. Les arbustes peuvent ainsi se régénérer d'une année sur l'autre.**

L'épareuse (outil d'entretien des talus et bas côtés des routes/chemins), comme nous pouvons le voir fréquemment, est utilisée pour réduire les haies. L'emploi d'un tel outil **hache** les branches et, répété tous les ans, finit par détruire les arbustes et nous donne un paysage de désolation à chaque passage. La destruction de ces haies entraîne la disparition du milieu faunistique (oiseaux-rongeurs-reptiles...).



# Que dit la loi concernant la réglementation de la taille des haies ?

La loi interdit bien la taille des haies mais pas pour tout le monde ! Les agriculteurs sont invités à tailler les haies en dehors de la période de nidification des oiseaux. En effet, ils ont pour obligation de ranger la taille-haie entre le 15 mars au 31 juillet. Dans le cas contraire, les agriculteurs s'exposent à trois ans d'emprisonnement et 150 000 € d'amende.

La PAC a incité à la protection des haies à partir des années 1990, et vise désormais à interdire leur arrachage. Mais ces nouvelles dispositions ne suffisent pas à freiner la destruction des haies car elles sont trop complexes et, de fait, pas ou peu appliquées.

La destruction des habitats et la transformation des écosystèmes naturels par l'humain et ses activités sont une des principales causes de l'effondrement de la biodiversité. **Qui dit destruction de haies, dit disparition de l'habitat de nombreuses espèces**, oiseaux, insectes, mammifères, batraciens.

En 30 ans, la disparition des haies a contribué au déclin de 30% des populations d'oiseaux communs (*les chats ne sont pas les seuls responsables...!*). Parce que **les haies sont de véritables réservoirs de biodiversité**, elles renferment une faune et une flore riches et sont des lieux de reproduction, de repos et d'alimentation pour de nombreuses espèces. Mais ce n'est pas tout ! Elles assurent une continuité écologique entre des espaces plus sauvages, essentielle au fonctionnement, à la stabilité et à la résilience des écosystèmes. Elles luttent également contre le dérèglement climatique par le captage et le stockage du carbone, régulent les températures, font office de brise-vent, luttent contre l'érosion des sols. Enfin, elles drainent et filtrent l'eau et participent ainsi à lutter contre les sécheresses et les inondations.

Les haies représentent également des atouts pour l'agriculture, par les services écosystémiques qu'elles offrent : meilleur rendement des cultures, accueil des pollinisateurs, hébergement d'une biodiversité qui s'attaque aux parasites (baisse de l'usage de pesticides), ombrage pour les animaux d'élevage, production de fourrage d'appoint et de litière...

# et destruction...!





# " Silence ça coupe...! "

## « Un milliard d'arbres d'ici 2030 »

*"coupés ou plantés... ?"*

Depuis quelques semaines le bruit des tronçonneuses déchire à nouveau la quiétude de notre belle forêt domaniale « Les Abbayes ». Pourtant il n'y a plus grand-chose à couper dans cette forêt qui a déjà reçu un coup de rabot sévère...! On n'est pas bien loin de la coupe rase même si les travaux forestiers de l'année passé devaient préparer une régénération naturelle.



On est passé en quelques années d'une gestion « durable » de nos forêts à une gestion industrielle et l'ONF « y participe maintenant activement ». On n'en est pas encore à la coupe rase dans notre massif forestier mais elles se développent en France de façon non contrôlée transformant les forêts en zones de monoculture uniformisées, à la biodiversité en berne, qui favorisent l'érosion des sols et la hausse des températures...



Les forêts sont moissonnées comme des champs de blé. Des machines arrachent, coupent et débitent un arbre en quelques minutes. Des hectares entiers sont dévastés, la surface scalpée de toute végétation, creusée par des ornières béantes à même l'humus. Ces scènes de désolation ne se déroulent pas à l'autre bout du monde mais au cœur des massifs français, dans le Morvan, dans le Limousin, dans les Landes, chez nous à Verneuil.

Et malheureusement la coupe rase se trouve maintenant renforcée par le plan gouvernemental de plantation d'un milliard d'arbres d'ici 2030.



## « Planter 1 milliard d'arbres » : une fausse bonne solution »

« Les forêts françaises sont aujourd'hui à la croisée des chemins, comme le modèle agricole dans les années 1950 dont on voit les résultats aujourd'hui ! ». La menace d'une industrialisation de la gestion forestière plane et devient dans certains territoires de plus en plus palpable. Des forêts de feuillus diversifiées sont transformées en monocultures résineuses. L'âge d'exploitation des arbres est sans cesse abaissé. En France, 79 % des arbres qui tombent sous les tronçonneuses ont moins de cent ans.

Face aux défis climatiques, les plantations d'arbres ne sont pas l'outil le plus adapté pour reconstituer une « forêt » détruite. Les plantations sont particulièrement vulnérables aux pathogènes et aux parasites et surtout aux canicules estivales qui peuvent décimer une jeune plantation. En cas de violentes tempêtes ces massifs forestiers sont aussi plus fragiles que les forêts diversifiées. Il n'y a « rien n'est plus risqué qu'une culture monospécifique ». Or ces monocultures de résineux représentent actuellement l'écrasante majorité des plantations et replantations en France.



Planter un milliard d'arbres pour capter le carbone est bien moins efficace que de conserver les vieilles forêts qui absorbent le CO2 en grande quantité depuis toujours. « Compter sur ce type de plantations s'apparente à un pari risqué dans un futur climatique hautement incertain qui se profile ». La nécessité de préserver les vieilles forêts est donc vitale. Changer de modèle sylvicole, pour tendre vers des écosystèmes plus naturels, plus diversifiés et moins industriels est primordiale. Les coupes rases d'arbres trop jeunes, pour faire du bois énergie, sont une aberration écologique qui ne profite qu'aux industriels.



## Un cadeau aux industriels... ?

Avec ce nouveau plan de reboisement beaucoup de questions se posent. Qui va planter ? Sous quelle modalité ? Avec quel moyen et quelles essences ? L'ONF qui a perdu en 20 ans 32 % de ses salariés, avec une accélération ces cinq dernières années est depuis devenu de plus en plus au fil du temps un « marchand de bois » aux antipodes de ses missions passées.

L'annonce du Président de la République pourrait en réalité, être un cadeau offert aux industriels, dans la lignée du plan de relance lancé après la pandémie.

Faute de critères écologiques rigoureux, de nombreuses forêts abusivement qualifiées de pauvres ou de vulnérables vont être rasées ou l'ont déjà été

alors qu'elles étaient en bonne santé. Le douglas, l'arbre le plus planté de nos nouvelles « forêts » est largement financé par l'État grâce aux primes à la coupe rase et à la monoculture.



Et les résultats sont sans appel : à la suite de la sécheresse de cet été et des précédents, les grandes étendues de jeunes arbres, plantés sous le soleil après une coupe à blanc, se sont massivement déshydratés et les pertes nombreuses.



## Une coupe rase, qu'est-ce que c'est ?

*D'après l'Inventaire forestier national (IFN), une coupe rase « désigne en gestion forestière l'abattage de l'ensemble des arbres d'une parcelle ».*

*Elle est utilisée soit pour remplacer une essence par une autre, souvent des feuillus par des résineux, soit pour couper l'ensemble d'une parcelle cultivée en futaie*

*régulière : un modèle de gestion sylvicole où les arbres ont le même âge, la même hauteur et peuvent donc être abattus en même temps.*



La demande accrue en bois énergie, depuis le Grenelle de l'environnement en 2007, contribue aussi à la multiplication de la pratique. Les forêts sont de plus en plus considérées comme la solution miracle pour remplacer notre dépendance aux énergies fossiles et des arbres entiers sont transformés en granulés alors qu'ils pourraient être utilisés pour d'autres usages. Dans le projet de « stratégie nationale bas carbone », le gouvernement prévoit d'augmenter les coupes de 70 % d'ici 2050 - passant de 48 mégamètres cubes de bois récolté en 2015 à 65 en 2030 et 83 en 2050.

## Quelles conséquences sur l'environnement et la biodiversité ?

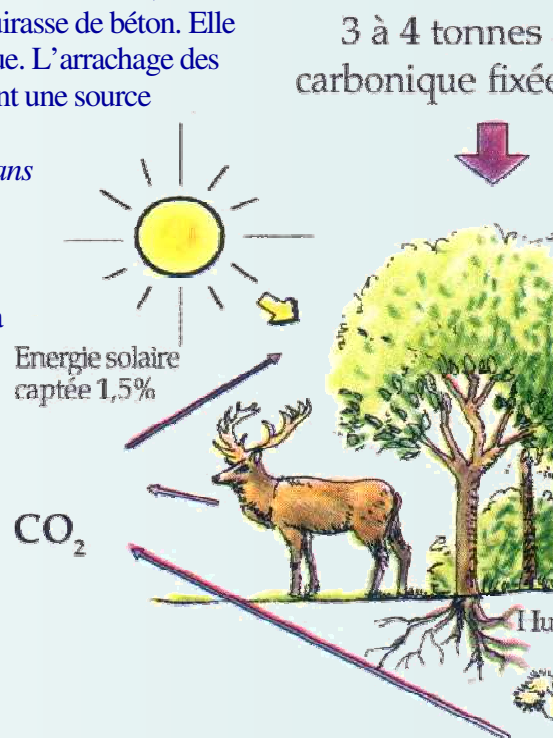
Les coupes rases n'ont pas seulement un impact paysager ou esthétique, loin de là. En rasant du jour au lendemain l'ensemble d'une parcelle forestière, elles stoppent net le cycle de la vie et dégradent durablement les écosystèmes. Les espèces d'oiseaux associées aux gros bois perdent leurs habitats, comme les pics ou les sittelles, de même que les insectes xylophages ou encore les chiroptères. C'est tout un cortège d'animaux, de petits mammifères, de champignons et de plantes connexes qui s'en trouve bouleversé. La microfaune est broyée. Le monde fongique aussi.

*« Après une coupe rase, la température peut augmenter de plus de dix degrés au sol. Les champignons mycorhiziens — indispensables à l'alimentation des arbres — ne supportent pas le dessèchement ni l'exposition à de trop fortes températures. Ils sont éliminés. Une coupe rase peut aussi créer des frontières et rendre impossible la traversé de ces zones pour des insectes comme le pique prune ou le grand capricorne. »*

Le déclin de la faune et la flore dans les milieux forestiers est un désastre. 40 % des espèces de coléoptères saproxyliques (dépendant du bois mort) sont menacées. D'autres insectes le sont également comme

la cétoine dorée, la lucane cerf-volant ou la rosalie alpine. Même des oiseaux sont concernés : la pie grièche grise, le torcol fourmilier ou le gobe mouche. L'homogénéisation des forêts explique en partie cette chute de biodiversité. 30 % des insectes forestiers dépendent des arbres morts, 40 % des oiseaux des bois ont besoin d'arbres sénescents : ce sont des écosystèmes qui n'existent plus dans des plantations gérées en coupes rases.

L'utilisation de matériels lourds — abatteuses et débardeurs — malmène aussi les sols, elle les tasse et les rend durs comme une cuirasse de béton. Elle appauvrit la vie organique. L'arrachage des souches enlève également une source précieuse d'humus et de minéraux. « Il faut cent ans pour fabriquer un centimètre de sol forestier et dix minutes pour le détruire ». Mis à nu, le sol s'érode. Avec la pluie, sur les parcelles en pente, la terre descend dans les fonds de vallons, polluant les rivières et ensablant les frayères.





## Quels impacts sur le climat ?

Le changement climatique sert d'alibi pour accroître les coupes rases. Les sécheresses et les attaques de pathogènes se multiplient notamment dans l'est de la France où la mortalité des arbres et les dépérissements sont très importants. « *La filière en profite pour raser des peuplements jugés pas assez productifs en les remplaçant par des plantations jugées plus productives* ». Pour accélérer le rythme des coupes, les industriels affirment, en effet, que les forêts vieillissantes seraient mal adaptées aux changements climatiques et que les jeunes plantations stockeraient plus de carbone. Ces deux arguments ne sont pourtant pas avérés scientifiquement.

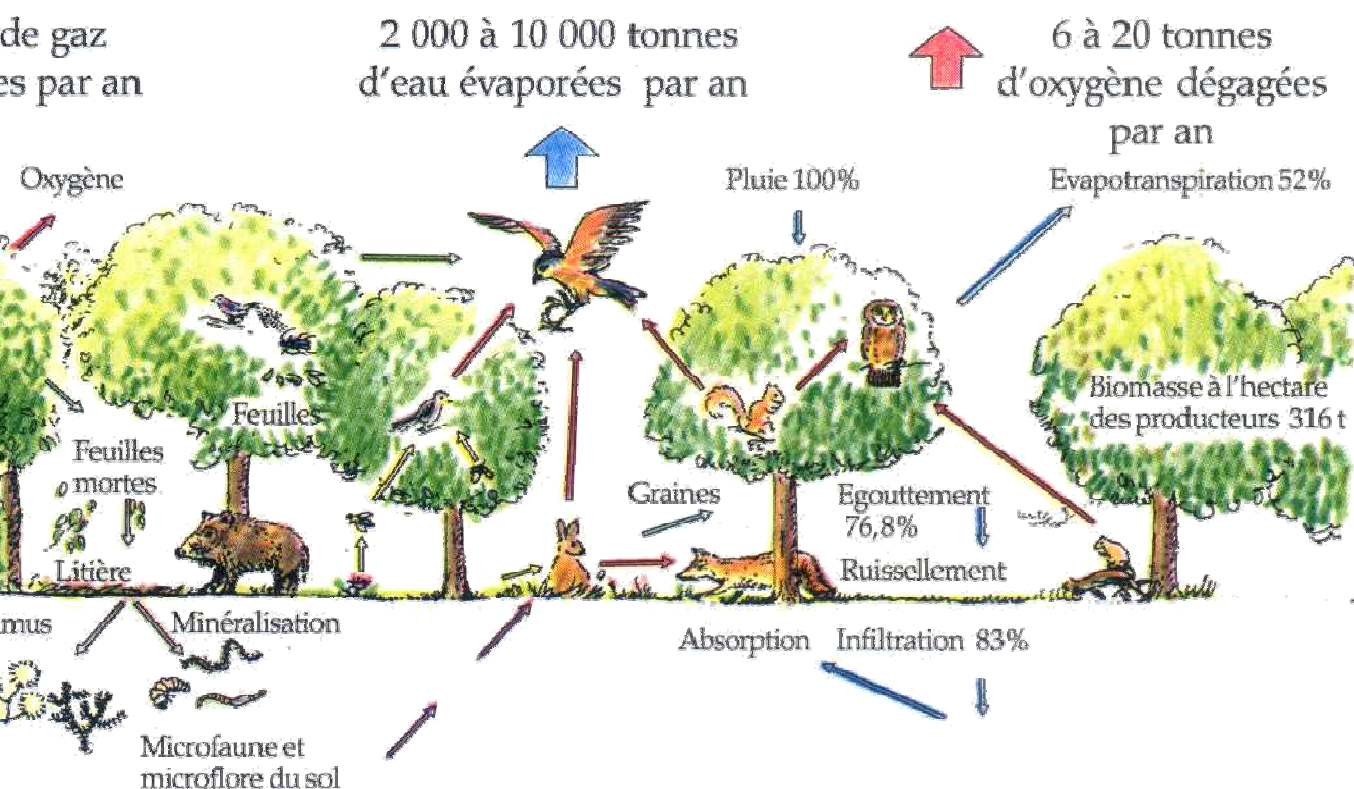


Les forêts âgées de plusieurs siècles, voire de millénaires, continuent d'absorber du carbone. Le stockage ne se fait pas seulement dans la biomasse aérienne mais dans les sols forestiers. « *Plus ces sols sont riches avec une forte activité biologique, plus il y a de carbone accumulé* ». En mettant subitement à nu une forêt et en retournant la terre, une coupe rase peut être particulièrement néfaste. La matière organique se décompose et la coupe libère le carbone qui était stocké dans le sol. Il faut environ 40 ans pour que la forêt compense les émissions qu'elle a produites suite à la coupe. « *À court terme, ce n'est donc pas neutre. Augmenter les coupes est incompatible avec les objectifs de la COP21 et l'urgence de la crise climatique* » et pourtant on n'hésite pas !

## Existe-t-il des alternatives ?

Les coupes rases ne sont en rien une fatalité. De nombreux pays ont décidé de les réglementer voire de les interdire... (Suisse, Slovénie, Autriche, Allemagne, Lettonie). À l'inverse, en France, la réglementation est assez permissive. Par exemple, l'article L124-6 du code forestier fixe une obligation de reconstitution du peuplement au plus tard cinq ans après une coupe rase plutôt que de définir une surface maximale à partir de laquelle les conséquences négatives des coupes rases seraient interdites. « *Autrement dit, dans le code forestier actuel, la forêt n'est pas définie comme un écosystème vivant mais plutôt comme un capital dont on souhaite assurer la capacité à fructifier* ».

Un milliard d'arbres représentent un dixième de nos forêts. Il va falloir de nombreuses graines, des plants et un engouement des pépiniéristes. Or ce sont les mêmes coopératives forestières industrielles qui détiennent l'amont de la filière. ... commercialisant un tiers des plants forestiers en France.





# Zéro artificialisation nette (ZAN)

## comment protéger les sols ?

Chaque année, la France perd 20 000 à 30 000 hectares d'espaces naturels, agricoles et forestiers sous la pression des activités humaines. Étalement des villes, développement d'infrastructures, bétonisation...

L'artificialisation des terres est l'une des causes de la perte de la biodiversité.

La **lutte contre l'artificialisation des sols** représente aujourd'hui un enjeu majeur pour limiter le réchauffement climatique, un sol artificialisé n'absorbant plus de dioxyde de carbone. La loi "*Climat et résilience*" du 22 août 2021 a posé un objectif de **zéro artificialisation nette (ZAN) à l'horizon de 2050**. Cette loi vise à mieux prendre en compte les conséquences environnementales lors de la construction et de l'aménagement des sols, sans pour autant négliger les besoins des territoires en matière de logements, d'infrastructures et d'activités.

### L'urbanisation de la France a accru l'artificialisation du territoire

Entre 1936 et 2020, la part de la population française vivant en ville est passée de 53% à 81%. Les aires urbaines couvrent aujourd'hui 22% du pays (contre 7% en 1936).

L'**urbanisation** de la France depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle a entraîné une **forte consommation des terres**. Cette artificialisation des sols oscille entre 16 000 et 60 000 hectares par an, selon les sources. Au vu des tendances actuelles, 280 000 hectares de terres seraient artificialisés d'ici 2030, soit plus que la superficie du Luxembourg.

Depuis 1981, **les terres artificialisées sont passées de 3 à 5 millions d'hectares (+70%)**, soit une croissance nettement supérieure à celle de la population (+19%). Ce phénomène s'est accéléré en France au cours des dernières décennies en raison de plusieurs facteurs :

- l'augmentation du nombre de ménages (+4,2 millions depuis 1999)
- l'étalement urbain et le mitage
- la sous-exploitation du bâti existant

Cette croissance de l'artificialisation des sols s'est surtout produite **au détriment de terres agricoles**, pour un usage d'**habitat** (42% des terres artificialisées), d'**infrastructures de transports** (28%), **de services** et de **loisirs** (16%) (zones commerciales). Elle est plus forte dans les métropoles et dans les zones côtières.

### Quelles sont les conséquences de l'artificialisation des sols ?

L'artificialisation des sols est à l'origine de plusieurs pressions sur l'environnement :

- amplification des risques d'inondations
- perte de la biodiversité par disparition des écosystèmes ou rupture des continuités écologiques.
- réchauffement climatique
- pollutions (métaux lourds, pollution de l'air liée aux transports...)
- réduction de la capacité des terres agricoles à nous nourrir
- renforcement des îlots de chaleur en zone urbaine.

L'étalement urbain affecte la qualité de vie. Les personnes doivent passer plus de temps dans les transports en commun ou davantage emprunter leurs véhicules, consomment plus d'énergie et amplifient leurs émissions de gaz à effet de serre et de polluants dans l'air.

L'étalement urbain et la construction en périphérie des villes renforcent également la fracture sociale déjà présente en reléguant notamment une partie des habitants à l'écart du centre ville, provoquant sa désertification et la dévalorisation des petits commerces.



# Une réserve territoriale citoyenne pour donner du temps à sa commune

Le 29 février 2024, la ministre chargée des Collectivités locales a annoncé la création de la **réserve territoriale citoyenne**, en partenariat avec la plateforme de solidarité citoyenne L'Heure Civique.

Ce nouveau dispositif vise à accompagner les citoyens qui souhaitent s'engager dans la vie de leur commune. Le partenariat avec L'Heure Civique permet d'orienter la démarche vers les maires et les élus locaux, en mettant directement en relation les bénévoles et les services territoriaux.

Chaque citoyen peut signifier à son maire, via la plateforme, qu'il a du temps disponible. Les maires peuvent ainsi faire appel aux habitants qui se sont manifestés et les solliciter pour différents besoins de la commune : actions solidaires, soutien lors d'événements, aide à la voirie pour faire traverser les enfants, entretien d'espaces verts, etc.

## Comment s'engager dans la réserve territoriale citoyenne ?

Si vous souhaitez devenir volontaire, vous devez vous inscrire sur la plateforme [L'Heure Civique](https://lheurecivique.fr) et cliquer sur l'onglet « Devenir volontaire ».

La démarche se déroule en 3 étapes :

- « Je m'inscris » (formulaire à remplir en suivant le pas à pas).
- « Je suis contacté » : votre mairie va vous contacter après avoir reçu votre formulaire et vous proposera des actions proches de chez vous ;
- « Je passe à l'action » : vous pouvez vous lancer dans la mission que vous avez choisie.



**À savoir :** la consultation réalisée sur l'application Agora en novembre 2023 a permis d'interroger les citoyens sur leurs aspirations quant à l'engagement local. Cette enquête a révélé que si près de 7 Français sur 10 ne sont pas engagés au service de leur commune, la moitié souhaite s'impliquer à condition que leur engagement ait un impact sur leur quotidien.

## À noter :

L'Heure Civique est un dispositif de solidarité citoyenne créé en 2021 par l'association Voisins solidaires, sur le principe : « donner une heure de son temps chaque mois pour une action solidaire ».



# Dates des élections européennes



Les élections européennes se tiendront entre le 8 et le 9 juin 2024, selon votre lieu de résidence. À l'issue de ces élections, 81 députés seront élus en France.

Les élections européennes permettent aux citoyens inscrits sur listes électorales d'élire un député au suffrage universel direct. **L'élection des députés européens aura lieu en un tour.**

**La date des élections européennes diffère selon votre lieu de résidence :**

- le **samedi 8 juin** 2024 en Polynésie française, en Guyane, en Guadeloupe, en Martinique, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon ;
- le **dimanche 9 juin** 2024 pour la France métropolitaine, la Réunion, Mayotte, la Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna.

**À noter :** les élections européennes dans les postes consulaires français **sur le continent américain et les Caraïbes** auront lieu le samedi 8 juin 2024. Elles auront lieu le 9 juin 2024 **dans le reste du monde.**

**Les dates limites d'inscription sur les listes électorales**

Pour voter, il faut être âgé d'au moins 18 ans la veille du jour du scrutin, et être inscrit sur les listes électorales. Vous pouvez vérifier si vous êtes inscrit sur la liste électorale en vous rendant sur la page :

interroger votre situation électorale.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/demarches-er-outils/ISE>

Pour vous inscrire sur les listes électorales, la date limite est fixée :

- au 1<sup>er</sup> mai 2024 pour les inscriptions en ligne ;
- au 3 mai 2024 pour les inscriptions par courrier, en mairie ou en consulat.



**S'identifier avec  
FranceConnect**